

## Modification à l'entente de service



Entente intervenue entre  
Le CPE La Rose des Vents

Et

\_\_\_\_\_

Nom du parent

Nom de l'enfant inscrit : \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Cette entente s'applique du,

\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

À raison de \_\_\_\_\_ jours par semaine.

Encerclez les jours désirés :

Lundi      Mardi      Mercredi      Jeudi      Vendredi

### **Contribution parentale :**

\_\_\_\_\_ \$ / jour      x \_\_\_\_\_ jours / sem

x \_\_\_\_\_ sem      = \_\_\_\_\_ \$

### **Modalités de paiement :**

Les frais de garde sont payables par prélèvement bancaire à toutes les deux semaines après que les services ont été rendus.

### **Services complémentaires :**

Le service du déjeuner est requis (s'il y a lieu) au tarif journalier de \_\_\_\_\_ \$ par jour.

Encerclez les jours :

Lundi      Mardi      Mercredi      Jeudi      Vendredi

Le centre de la petite enfance La Rose des Vents s'engage à offrir un service de garde en regard des politiques en vigueur dans son établissement.

Le parent reconnaît avoir lu les politiques de régie interne en vigueur au centre de la petite enfance La Rose des Vents, et s'engage à les respecter.

En foi de quoi, les parties ont signées à Blainville en ce \_\_\_\_\_

jour du mois de \_\_\_\_\_ 200\_\_\_\_.

Le parent :

Personne représentant le centre :

\_\_\_\_\_

[Ajouter formulaire de résiliation](#)